

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434**12 juin 2001****SOMMAIRE**

Actif People, S.à r.l., Ettelbruck	20808	Dimini S.A., Larochette	20789
Adho Immo S.A., Luxembourg	20806	Duferco Investment S.A., Luxembourg	20790
Alinvest Holding S.A., Luxembourg	20817	Dynavest Holding & Cie S.C.A., Luxembourg	20791
Aluxtour, S.à r.l., Hosingen	20807	Dynavest, Luxembourg	20791
Amuco S.A.H., Luxembourg	20821	E.T.I., Esch Trading International S.A., Luxembourg	20787
Banque Belge Asset Management Fund, Sicav, Luxembourg	20824	EFA S.A., Luxembourg	20795
Börseman Fund	20817	Eichhof Finance AG, Luxembourg	20795
Bruegel-Scott Holdings S.A., Luxembourg	20816	Electro-Parts Holding S.A., Luxembourg	20811
Bucher Invest, S.à r.l., Luxembourg	20816	Eleni S.A., Luxembourg	20795
Buvest Holding S.A., Luxembourg	20819	Elle Fin S.A.H., Luxembourg	20796
C.C.M. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20830	Embafin S.A., Luxembourg	20796
C.E.O., S.à r.l., Luxembourg	20812	Epigone S.A., Luxembourg	20790
C.P. Bourg (Luxembourg) S.A., Helmsange	20802	Erable, S.à r.l., Bertrange	20799
Casimir S.A., Luxembourg	20814	Ermesinde Management, S.à r.l., Luxembourg	20799
Catermat, S.à r.l., Luxembourg	20814	Espirito Santo International Holding S.A., Luxembourg	20822
Central Holdings Limited S.A., Luxembourg	20814	Espirito Santo International Holding S.A., Luxembourg	20822
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	20823	Euroforum S.A., Luxembourg	20802
Chatelier S.A.H., Luxembourg	20814	Eurotrust S.A., Luxembourg	20829
Chaussures de Sécurité Europe S.A., Luxembourg	20813	Executive Management, S.à r.l., Luxembourg	20802
Chaussures de Sécurité Tunisie S.A., Luxembourg	20813	F.I.R. International S.A., Luxembourg	20816
Comcorp Europe S.A., Luxembourg	20812	Fijaria S.A., Luxembourg	20823
Cometec S.A., Luxembourg	20812	Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	20814
Company of the Private Enterprise S.A.H., Luxembourg	20811	Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	20816
Consultest, S.à r.l., Luxembourg	20802	First National Holding S.A., Luxembourg	20786
Continental Investments Holding S.A., Luxembourg	20827	Florea Holding S.A., Luxembourg	20825
Cordoba Investment S.A., Luxembourg	20812	Flurwald Finanz S.A.H., Luxembourg	20832
Crimson S.A., Luxembourg	20831	Fondecos S.A., Luxembourg	20818
Crown York Holding S.A., Luxembourg	20812	Forst Shop, S.à r.l., Consdorf	20808
Dakarinvest S.A., Luxembourg	20818	Garage Demuth, S.à r.l., Junglinster	20816
De Beers Investments, Luxembourg	20811	Gaza Holding S.A., Luxembourg	20786
Decofin S.A., Luxembourg	20813	Gedeon Holding 2000 S.A., Luxembourg	20827
Derek S.A., Luxembourg	20799	Gondor S.A., Steinsel	20809
Derek S.A., Luxembourg	20801	Gondor S.A., Steinsel	20810
Diatec International S.A., Luxembourg	20788	Icare S.A.H., Luxembourg	20828
Dimini S.A., Larochette	20788	Iliad Invest S.A., Luxembourg	20827
		Immo Capitol S.A., Luxembourg	20826
		Indican Holding S.A., Luxembourg	20831

International Pension Administration, S.à r.l., Luxembourg	20803	Rada S.A., Luxembourg	20791
International Pension Administration, S.à r.l., Luxembourg	20805	Rada S.A., Luxembourg	20794
ITW Participations, S.à r.l., Luxembourg	20797	Rada, S.à r.l., Luxembourg	20791
ITW Participations, S.à r.l., Luxembourg	20798	Rofi S.A., Luxembourg	20828
Kegworth S.A., Luxembourg	20829	Royalport Holding S.A., Luxembourg	20828
Labecaste S.A., Luxembourg	20821	Schooner Investment S.A.H., Luxembourg	20818
Laubach & Fils, S.à r.l., Diekirch	20807	Shubra Finance S.A., Luxembourg	20819
Lorena S.A., Luxembourg	20820	Silawi S.A.H., Luxembourg	20825
Macmask Investments S.A., Luxembourg	20823	Siral S.A.H., Luxembourg	20825
Meaco S.A.H., Luxembourg	20826	Société Financière pour le Vin du Cru S.A., Luxembourg	20830
Menuiserie Kraemer, S.à r.l., Bettendorf	20808	Solventas Holding S.A., Luxembourg	20832
Metagest S.A.H., Luxembourg	20828	Tandorry S.A., Luxembourg	20820
Muller Charles, S.à r.l., Erpeldange/Ettelbruck ..	20809	Truth Tech Holding S.A., Luxembourg	20831
Netfi S.A., Luxembourg	20822	Ufilux S.A. Holding, Luxembourg	20821
NFC Luxembourg S.A., Luxembourg	20824	Vakraly S.A., Luxembourg	20819
Nivalcon Immo S.A., Luxembourg	20821	Vibora S.A., Luxembourg	20830
O Beirao, S.à r.l., Diekirch	20809	Villeneuve Investissements S.A.H., Luxembourg ..	20817
Orestes Holding S.A., Luxembourg	20817	Vitar S.A.H., Luxembourg	20818
Ottimmo S.A.H., Luxembourg	20824	Web Equity Partners S.A., Luxembourg	20829
Parctour Immo, S.à r.l., Hosingen	20807	World Entertainment Group Luxembourg S.A., Luxembourg	20795
Pascatelo S.A.H., Luxembourg	20831	World Entertainment Group S.A., Luxembourg ..	20808
Pierra Menta Holding S.A., Luxembourg	20820	Zamata Holding S.A., Luxembourg	20802
PPM Far East Derivatives Fund, Sicav, Luxembourg	20819	Zamo II S.A., Luxembourg	20806
Privest S.A.H., Luxembourg	20822	Zamo S.A., Luxembourg	20803
Procobel S.A., Luxembourg	20826	Zondor S.A., Luxembourg	20830

GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.019.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

GAZA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(69156/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

FIRST NATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.315.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2000

- La démission de Monsieur Hans E. Golteus en tant qu'administrateur de la société FIRST NATIONAL HOLDING S.A. est acceptée, et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- La nomination de Madame Annika Christiansson, domiciliée à Farsta (Suède), en tant qu'administrateur de la société FIRST NATIONAL HOLDING S.A. est acceptée.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & C.O. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69151/587/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

E.T.I., ESCH TRADING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 68.243.

L'an deux-mille, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESCH TRADING INTERNATIONAL, en abrégé E.T.I., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, R.C. Luxembourg section B 68.243, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 264 du 16 avril 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2000, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kléber Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxéville (France).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur:

La société FALLSTAF MANAGEMENT INC., ayant son siège social au 25, Greystone Manor, Lewes 19958-9776, Delaware (U.S.A.).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: K. Hardy, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2000, vol. 512, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2000.

J. Seckler.

(69125/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DIATEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 39.706.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

DIATEC INTERNATIONAL S.A.

S. Vandi / P. Bouchoms

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69107/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DIMINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 32.197.

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIMINI S.A., ayant son siège social à L-7625 Larochette, 6, rue Scheerbach, R.C. Luxembourg section B numéro 32.197, constituée sous la dénomination de JURA S.A. suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 14 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 135 du 25 avril 1990, et dont la dénomination a été changée en DIMINI S.A. et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 36 du 29 janvier 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à Larochette.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 2.070.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale.
- 5.- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 2.070.000, EUR soit représenté par 2.070 actions d'une valeur nominale de 1.000,- EUR, chacune entièrement libérée.
- 6.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- 7.- Transfert du siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cent soixante (560) actions représentant le capital social de cinquante six millions de francs luxembourgeois (56.000.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cinquante-six millions de francs luxembourgeois (56.000.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR, en un million trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent trois virgule soixante-quatorze euros (1.388.203,74 EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-seize virgule vingt-six euros (681.796,26 EUR), pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent quatre-vingt-huit mille deux cent trois virgule soixante-quatorze euros (1.388.203,74 EUR) à deux millions soixante-dix mille euros (2.070.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital de résultats reportés et de réserves disponibles à concurrence de six cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-seize virgule vingt-six euros (681.796,26 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et réserves disponibles a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les cinq cent soixante (560) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux mille soixante-dix (2.070) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Art. 5. (Paragraph 1).** The subscribed capital is fixed at two million and seventy thousand Euros (2,070,000.- EUR) divided into two thousand and seventy (2,070) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each.»

Version française:

«**Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à deux millions soixante-dix mille Euros (2.070.000,- EUR), divisé en deux mille soixante-dix (2.070) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 27.503.592,95 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Seen, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 86, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2000.

J. Seckler.

(69108/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DIMINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 32.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(69109/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DUFERCO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.308.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 87, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(69110/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

EPIGONE, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Diekirch B 3.290.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EPIGONE, ayant son siège social à Wiltz, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous le numéro B 3.290, constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 7 du 9 janvier 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 507 du 4 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Claude Fichaux, comptable, demeurant à B-Léglise,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

- Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9530 Wiltz, 57, Grand-rue à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fichaux, T. Dahm, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 126S, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2000.

F. Baden

Notaire

(93104/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

DYNAVEST.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.749.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69111/651/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DYNAVEST HOLDING & CIE S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.756.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 47, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69112/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

RADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

EXTRAIT

Suivant un acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-neuf novembre deux mille, numéro 1760 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2000, volume 864, folio 54, case 4, de la société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Franck Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 18 septembre 2000, numéro 3050 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, avec capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

- Madame Aline Da Fonte, employée privée, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue du Lavoir, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
- Monsieur Thierry Beckerich, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 2, rue du Château, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes: transformation de la société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l. en société anonyme RADA S.A.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2000.

Pour extrait

N. Muller

Notaire

(70288/224/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

RADA S.A., Société Anonyme,
(anc. RADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

L'an deux mille, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Madame Aline Dafonte, employée privée, demeurant à L-4804 Rodange, 26, rue du Lavoir;
 - 2.- Monsieur Thierry Beckerich, employé privé, demeurant à B-67000 Arlon, 2, rue du Château.
- Lesquels comparants, préalablement à l'acte de dépôt, ont exposé ce qui suit:

Exposé

I.- Monsieur José Alconada Iglesias, commerçant, demeurant à F-57300 Hagondange, 37, rue Voltaire, était associé et propriétaire des cinq cents parts sociales (500) de la société à responsabilité unipersonnelle droit luxembourgeois dénommée RADA, S.à r.l., au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-) intégralement libéré, avec siège social à L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare,

constituée en vertu d'un acte, reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 18 septembre 2000, numéro 3050 de son répertoire, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Suivant actes de cessions de parts sociales sous seing privé, en date à Luxembourg, du 20 novembre 2000, Monsieur José Alconada Iglesias, prédit, a cédé et transporté sous les garanties ordinaires de fait et de droit, savoir:

1) à Madame Aline Dafonte, prédite, les deux cent cinquante parts sociales (250) sur les cinq cents parts sociales (500) lui appartenant dans la prédite société;

2) et à Monsieur Thierry Beckerich, prédit, les deux cent cinquante parts sociales (250) sur les cinq cents parts sociales (500) lui appartenant dans la prédite société;

Cet exposé terminé, il est passé à l'acte de dépôt faisant l'objet du présent acte.

Acte de dépôt

A.- Madame Aline Dafonte, et Monsieur Thierry Beckerich, prédits, ont remis au notaire instrumentant, les originaux des actes de cessions de parts sociales indiqués dans l'exposé qui précède, pour qu'ils soient déposés au rang de ses minutes.

B.- Ces actes sous seing privé, de cessions de parts sociales, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront formalisés.

C.- Suite à ces actes de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1.- Madame Aline Da Fonte, prédite, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
2.- et Monsieur Thierry Beckerich, prédit, deux cent cinquante parts sociales	250 parts
Total: cinq cents parts sociales.	500 parts

Conditions de la cession

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires, prénommés, sont propriétaires à compter du 20 novembre 2000 des parts cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificats des parts cédées.

Observation

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de l'associé unique représentant la totalité du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par l'associé de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et les parties, est annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Déclaration

Les comparants déclarent que la société n'est pas propriétaire d'un immeuble.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés de la prédite société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

Transformation de la prédite société RADA, S.à r.l. en société anonyme

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l., en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l.

Les associés décident à l'unanimité de transformer la société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l., en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés à raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée RADA, S.à r.l. décidée ci-avant, le comparant, ès qualités, décide de procéder à une refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de RADA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante ou journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de sous-vêtements, de bonneterie, de cosmétiques, ainsi que toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) représenté par cinq cents actions (500), de deux mille cinq cents francs (2.500,-), chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administrateurs, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de la première réunion.

La durée du mandat d'administrateur est de six années. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou télécopie. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre. La durée du mandat de commissaire est de six ans.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juin à 14 heures 30 au siège social et ce pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est férié, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Année sociale, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation, s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ultérieures.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Alina Da Fonte, prédite, deux cent cinquante actions.	250
2.- et Monsieur Thierry Beckerich, prédit, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions.	500

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de quarante pour cent, soit de la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), de sorte que la prédite somme est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Le solde du capital social, soit la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-) sera libéré à la première demande du conseil d'administration

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés Administrateurs:

- 1) Monsieur José Alconada Iglesias, prédit;
- 2) Mademoiselle Rachel Alconada Iglesias, employée privée, demeurant à F-57525 Talange, 1, rue des Tulipes;
- 3) et Madame Aline Dafonte, prédite;

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs, tous présents, ont, à l'unanimité des voix, nommé comme administrateur-délégué, Monsieur José Alconada Iglesias, prédit;

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

2.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

3.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société CONCORDS INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2006.

4.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: Beckerich, Dafonte, J. Alconada Iglesias, R. Alconada Iglesias, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2000, vol. 864, fol. 54, case 4. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2000.

N. Muller.

(70286/224/199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

RADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Muller.

(70287/224/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2000.

EFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 61.095.

Le siège social de la société EFA S.A. est établi à L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière à partir du 26 juin 2000.

A. Kirchenstein
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69113/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

EICHHOF FINANCE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 60.975.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu pour une durée indéterminée entre la société EICHHOF FINANCE AG et A.M. MERCURIA S.A. est repris avec effet au 1^{er} janvier 2001 par l'association d'avocats ARENDT & MEDERNACH, établie à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 546, fol. 75, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69116/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ELENI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 28.147.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

(69118/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

WORLD ENTERTAINMENT GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.703.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 novembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2000, vol. 511, fol. 98, case 5.

I.- Que la société anonyme WORLD ENTERTAINMENT GROUP LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 25.703, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1987, publié au Mémorial C, numéro 160 du 1^{er} juin 1987,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Marthe Thyes-Walch, en date du 7 août 1987, publié au Mémorial C, numéro 354 du 7 décembre 1987 et en date du 28 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 25 du 30 janvier 1989.

II.- Que la société se trouve dissoute aux droits des parties, par reprise par les actionnaires, proportionnellement à leurs participations dans la société, de l'intégralité de l'actif et du passif.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(69357/231/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

EMBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2000, vol. 546, fol. 93, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Par ailleurs, il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 septembre 2000 que FIDEI REVISION, Société à Responsabilité Limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue Commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) ayant son siège social 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Signature.

(69122/727/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ELLE FIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.213.

L'an deux mille, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anoyne ELLE FIN S.A, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.213, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 633 du 20 août 1999 et depuis lors les statuts n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre au 30 novembre de l'année suivante de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 10 juin 1999 (jour de constitution de la société) se terminera exceptionnellement le 30 novembre 2000.

2. Modification afférente de l'article dix des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier (1^{er}) décembre pour finir le trente (30) novembre de l'année suivante.

Par dérogation à ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que l'exercice social qui a pris cours le 10 juin 1999 (jour de constitution de la société) se terminera exceptionnellement le 30 novembre 2000, au lieu de clôturer, comme indiqué dans l'acte de constitution, le 31 octobre 2000, et que les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix (10) des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide que nonobstant cette modification de l'exercice social, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixée au deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures, demeurera inchangée.

L'Assemblée Générale décide en outre que l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur l'exercice en cours se tiendra encore le deuxième mercredi du mois d'avril de l'année prochaine (2001) à 15.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Galeota, R. Scheifer-Gillen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2000, vol. 853, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 2000.

J.-J. Wagner.

(69119/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.597.

In the year two thousand, on the fifteenth of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

The limited liability company CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l., with registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri,

here duly represented by Mr Alain Lam, réviseur d'entreprise, residing at Strassen.

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through his proxy holder, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l. , a limited liability company, having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B number 77.597, incorporated by deed of the undersigned notary on the 21st of August 2000, not yet published in the Mémorial C, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on the 31st of August 2000, 1st of September 2000 and 27th of September 2000 and 28th of September 2000, not yet published in the Mémorial C, and that he has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is diminished by eight thousand euros (8,000.- EUR), so as to reduce it from its present amount of one million and ninety thousand euros (1,090,000.- EUR) to one million and eighty-two thousand euros (1,082,000.- EUR) by cancellation and reimbursement of eight (8) shares, with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each, of the company - held by the company's current shareholder - and reimbursement of an amount of seven million four hundred and ninety-two thousand euros (7,492,000.- EUR) of the share premium.

Second resolution

Article six of the Articles of Incorporation is amended in order to reflect such action, and has henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at one million and eighty-two thousand euros (1,082,000.- EUR), consisting of one thousand and eighty-two (1,082) shares with a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each, totally paid up.

The shares have been subscribed by the limited liability company CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l. , with registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seventy thousand Luxembourg Francs.

The amount of the reduced capital and the share premium is evaluated at totally 302,549,250.- LUF.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le quinze novembre

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l. , ayant son siège social L-1526 Luxembourg, 50 , Val Fleuri,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l. , ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro B 77.597, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 21 août 2000, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des 31 août 2000, 1^{er} septembre 2000, 27 septembre 2000 et 28 septembre 2000, non encore publiés au Mémorial C,

Et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est diminué à concurrence de huit mille euros (8.000,- EUR), pour le réduire de son montant actuel de un million quatre-vingt-dix mille euros (1.090.000,- EUR) à un million quatre-vingt-deux mille euros (1.082.000,- EUR), par annulation et remboursement de huit (8) actions, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, de la société détenues par l'associé actuel, et remboursement d'une somme de sept millions quatre cent quatre-vingt-douze mille euros (7.492.000 EUR) de la prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-deux mille euros (1.082.000,- EUR), représenté par mille quatre-vingt-deux (1.082) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée CS (FINANCE) EUROPE, S.à r.l. , ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri .»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Le montant de la présente réduction de capital et de la prime d'émission est évalué au total à la somme de 302.549.250,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. Lam - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2000, vol. 511, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68839/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ITW PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Le notaire

(68840/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ERABLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 25.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature

La gérance

(69123/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.338.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69124/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DEREK S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DEREK S.A., a société anonyme, having its incorporated seat at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by notarial deed on the twenty-first of November 2000, not yet published.

The meeting is chaired by Mr Michel Jimenez- Lunz, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Huber Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium):

The meeting elected as scrutineer Mr Antony Braesch, juriste, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of the shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of six million eight hundred twenty-eight thousand two hundred five Euros (EUR 6,828,205.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) to six million eight hundred sixty thousand two hundred five Euros (EUR 6,860,205.-) by the issue of five million four hundred sixty-two thousand five hundred sixty-four (5,462,564) new A Shares with a nominal value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each;

2. Agreement by the existing shareholders to the subscription of all new A Shares by INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, with registered office at 26, New Street, St Helier, Jersey JE 2 3RA Channel Island;

3. Subscription and full payment of all new A Shares;

4. Amendment of article five, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it the following wording:

«The corporate capital is set at six million eight hundred sixty thousand two hundred five Euros (EUR 6,860,205.-), represented by five million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty-two (5,488,162) A Shares with a nominal value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each and two (2) B Shares of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25), all fully paid up and which shall all rank *pari passu* in all respects»

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of six million eight hundred twenty-eight thousand two hundred five Euros (EUR 6,828,205.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) to six million eight hundred sixty thousand two hundred five Euros (EUR 6,860,205.-) by the issue of five million

four hundred sixty-two thousand five hundred sixty-four (5,462,564) new A Shares with a nominal value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each.

Second resolution

The meeting resolved to agree to the subscription to the new A Shares by INDUSTRI KAPITAL 2000, prenamed.

Third resolution

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2000, prenamed, declared to subscribe to all new shares and have them fully paid up by contribution in cash of six million eight hundred twenty-eight thousand two hundred five Euros (EUR 6,828,205.-).

The amount of six million eight hundred twenty-eight thousand two hundred five Euros (EUR 6,828,205.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five, first paragraph of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at six million eight hundred sixty thousand two hundred five Euros (EUR 6,860,205.-), represented by five million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty-two (5,488,162) A Shares with a nominal value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each and two (2) B Shares of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25), all fully paid up and which shall all rank pari passu in all respects»

Estimate

For the purposes of registration, the increase of capital is valued at two hundred seventy-five million four hundred forty-nine thousand one hundred seven Luxembourg Francs (LUF 275,449,107.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two million nine hundred fifty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEREK S.A., ayant son siège social 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du vingt et un novembre 2000, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Jimenez-Lunz, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antony Braesch, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions huit cent vingt-huit mille deux cent cinq Euros (EUR 6.828.205,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) à six millions huit cent soixante mille deux cent cinq Euros (EUR 6.860.205,-) par la création et l'émission de cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quatre (5.462.564) Actions A d'une valeur nominale d'un Euro vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune;

2. Approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les Actions A nouvelles par INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, avec siège social à 26, New Street, St Helier, Jersey JE 2 3RA Channel Island;

3. Souscription et libération intégrale de toutes les nouvelles Actions A;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions huit cent soixante mille deux cent cinq Euros (EUR 6.860.205,-), représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-deux (5.488.162) actions de catégorie A d'une valeur

nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune et deux (2) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25), toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

5. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions huit cent vingt-huit mille deux cent cinq Euros (EUR 6.828.205,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) à six millions huit cent soixante mille deux cent cinq Euros (EUR 6.860.205,-) par la création et l'émission de cinq millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent soixante-quatre (5.462.564) Actions A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les Actions A nouvelles par INDUSTRI KAPITAL 2000, prénommée.

Troisième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2000, prénommée, laquelle déclare souscrire toutes les Actions A nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en liquide de six millions huit cent vingt-huit mille deux cent cinq Euros (EUR 6.828.205,-).

Un montant de six millions huit cent vingt-huit mille deux cent cinq Euros (EUR 6.828.205,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions huit cent soixante mille deux cent cinq Euros (EUR 6.860.205,-), représenté par cinq millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante-deux (5.488.162) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune et deux (2) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25), toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à deux cent soixante-quinze millions quatre cent quarante-neuf mille cent sept francs luxembourgeois (LUF 275.449.107,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux millions neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Jimenez-Lunz, H. Janssen, A. Braesch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 90, case 7. – Reçu 2.754.491 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

J. Elvinger.

(69104/211/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DEREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(69105/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

C.P. BOURG (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 14, Millewee.

R. C. Luxembourg B 9.438.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Signature.

(69126/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

EUROFORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.503.

Monsieur Klaus Siggel a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69131/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.339.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69133/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ZAMATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 31.333.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

(69358/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CONSULTEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 71.126.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2000

En date du 21 novembre 2000 il a été décidé en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, Monsieur El Asri Omar détenteur de l'entièreté des parts de la société CONSULTEST, S.à r.l., de transférer le siège social et l'adresse de la société CONSULTEST, S.à r.l., au n° 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg-Ville.

Dont acte.

Luxembourg, le 21 novembre 2000.

O. El Asri

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69099/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ZAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 2.748.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2000

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg

Pour copie conforme

Signature

(69359/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.230.

L'an deux mille, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GLOBAL ASSURANCE S.A., une société avec siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Rodemack, France, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 novembre 2000.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l., R.C. B Numéro 68.230, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 21 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 260 du 14 avril 1999.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante (50,-) euros chacune, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de l'article 2 des statuts concernant l'objet social.
- 2) Introduction de deux catégories de gérants A et B et modification du pouvoir de signature des gérants.
- 3) Modification afférente de l'article 8 des statuts.
- 4) Nomination des gérants de catégorie A et de catégorie B.
- 5) Introduction d'un nouvel article 9 dans les statuts concernant un commissaire aux comptes.
- 6) Rénumérotation des articles 9 et 13 actuels en articles 10 à 14.
- 7) Introduction d'une version anglaise des statuts.
- 8) Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social est changé pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les transactions en relation directe ou indirecte avec l'administration de polices d'assurance pour compte de ses clients.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet. »

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories de gérants A et B et le pouvoir de signature des gérants est modifié.

En conséquence l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, par les associés.

Les gérants sont de catégorie A et B.

Le ou les gérants(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis, dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le(s) gérant(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.»

Troisième résolution

Sont nommés gérants de catégorie A

- Monsieur Hans Nelen, administrateur de sociétés, demeurant à SE 122 40 Enskede, Kulstötavägen, 35,
- Monsieur Rolf Akerlind, administrateur de sociétés, demeurant à SE 133 35 Saltsjöbaden, Saltsjöpromenanden 18.

Sont nommés gérants de catégorie B:

- Monsieur Roeland P. Pels, maître en droit, demeurant à L-2124 Luxembourg, 24, rue des Maraîchers.
- Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à L-2410 Luxembourg, 162, rue de Reckenthal,
- Mademoiselle Anne Compère, employée privée, demeurant à L-1208 Luxembourg, 2, rue François Baclesse.

Quatrième résolution

Il est introduit un nouvel article 9 dans les statuts concernant un commissaire aux comptes.

«**Art. 9.** En cas de plus de vingt-cinq (25) associés, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»

Cinquième résolution

Suite à l'introduction d'un nouvel article 9 dans les statuts les articles 9 à 13 actuels sont renumérotés articles 10 à 14.

Sixième résolution

Il est adopté une version anglaise des statuts en tenant compte des modifications faites dans les résolutions précédentes.

En cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Ces statuts auront la teneur suivante:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which is governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the «unipersonnel» character of the company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the administration of insurance policies on behalf of its clients.

In general, the Company may carry out all other commercial, industrial, financial, movable and real property transactions relating directly or indirectly to its object.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros, divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty (50.-) euros each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole shareholder to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one shareholder, the shares are freely transferable among shareholders. In the same way they are transferable to non-shareholders but only with the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-shareholders in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders.

The managers are divided into managers A and managers B.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers or third parties should be able to represent one or more other manager(s) at managers' meetings.

The Company is validly bound by the individual signature of a manager A together with a manager B.

Art. 9. In case of more than twenty-five members (25), the Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 10. The sole shareholder exercises the powers devolved to a meeting of shareholders by the dispositions of section 7 of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

In the case of more than one shareholder the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there is more than one. However, the sole shareholder or, as the case may be, a meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, will be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 13. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction of the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholders or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 14. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Zech, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 127S, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(68833/230/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INTERNATIONAL PENSION ADMINISTRATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 68.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(68834/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ZAMO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 27.646.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2000

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour la durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg

Pour copie conforme

Signature

(69360/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

ADHO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
R. C. Diekirch B 5.305.

L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADHO IMMO S.A., ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Diekirch, section B sous le numéro 5.305, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 710 du 24 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Itzig.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas Rentz, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais, à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.
- 3.- Démission de Madame Véronique Brun comme administrateur de la société.
- 4.- Nomination de Madame Stéphanie Colback comme nouvel administrateur de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9265 Diekirch, 12, rue du Palais, à L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Véronique Brun comme administrateur de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Madame Stéphanie Colback, administrateur de société, demeurant à Stockem, 61, route du Bouillon, (Belgique),
comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève
approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état
et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: A. Thill, C. Dostert, N. Rentz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2000, vol. 511, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(93088/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 2000.

ALUXTOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hosingen.

R. C. Diekirch B 1.549.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(93107/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

PARCTOUR IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hosingen.

R. C. Diekirch B 1.550.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(93108/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

LAUBACH & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 2.846.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(93109/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

MENUISERIE KRAEMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettendorf.

R. C. Diekirch B 865.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(93110/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

FORST SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Consdorf.

R. C. Diekirch B 4.391.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 67, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(93111/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

ACTIF PEOPLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 57, avenue Salentyne.

R. C. Diekirch B 4.169.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 29 août 2000, vol. 266, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 décembre 2000.

Pour la FIDUCIAIRE D.M.D.

Signature

(93112/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

WORLD ENTERTAINMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 26.103.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 novembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2000, vol. 511, fol. 98, case 6.

I.- Que la société anonyme WORLD ENTERTAINMENT GROUP S.A., ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R. C. Luxembourg section B numéro 26.103, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1987, publié au Mémorial C, numéro 270 du 2 octobre 1987, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Marthe Thyes-Walch, le 28 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 26 du 31 janvier 1989.

II.- Que la société se trouve dissoute aux droits des parties, par reprise par les actionnaires, proportionnellement à leurs participations dans la société, de l'intégralité de l'actif et du passif.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(69356/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

O BEIRAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten.
R. C. Diekirch B 4.803.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 29 août 2000, vol. 266, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 décembre 2000.

Pour la FIDUCIAIRE D.M.D.

Signature

(93113/808/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

MULLER CHARLES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Erpeldange/Ettelbruck, Z.I. «In Diefert».
R. C. Diekirch B 1.805.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2000, vol. 266, fol. 99, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 décembre 2000.

L. Baatz

Directeur-gérant

(93114/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 décembre 2000.

GONDOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.
H. R. Luxemburg B 37.844.

Im Jahre zweitausend, den sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft GONDOR S.A., mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 37.844.

Die Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung MARITIM CONSULT S.A. durch Urkunde aufgenommen durch den in Mersch residierenden Notar Edmond Schroeder am 14. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 66 vom 26. Februar 1992, und deren Statuten wurden abgeändert durch Urkunden aufgenommen durch den vorgenannten Notar Edmond Schroeder:

- am 1. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 438 vom 20. September 1993;

- am 4. Oktober 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 645 vom 12. Dezember 1996, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in GONDOR S.A.

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- Fr).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Frank Bauler, Direktor, wohnhaft in Gilsdorf.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Chantal Weber, Privatbeamtin, wohnhaft in Ettelbrück.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Théo Bodem, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Mertzig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, sind Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

2.- Abänderung von Artikel eins, Absatz drei, der Satzung.

3.- Abänderung von Artikel zwei der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. Geschäftszweck.** Der Geschäftszweck der Gesellschaft besteht darin, alle technischen Dienstleistungen im Luftfahrtswesen zu leisten, wie Angebote und Lieferungen von technischen Informationen und Hilfen, Beratung im Bereich von flugtechnischen und flugmechanischen Wissenschaften, diesbezügliche Speicherungen zur Verfügung zu stellen sowie die Leistung von Vermittler im Bereich des Luftfahrtswesens.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen.»

4.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Luxemburg nach L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, zu verlegen, und demzufolge Artikel eins, Absatz drei, der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1. (Absatz 3).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Steinsel.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel zwei der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 2. Geschäftszweck.** Der Geschäftszweck der Gesellschaft besteht darin, alle technischen Dienstleistungen im Luftfahrtswesen zu leisten, wie Angebote und Lieferungen von technischen Informationen und Hilfen, Beratung im Bereich von flugtechnischen und flugmechanischen Wissenschaften, diesbezügliche Speicherungen zur Verfügung zu stellen sowie die Leistung als Vermittler im Bereich des Luftfahrtswesens.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften mit einem ähnlichen oder komplementären Gesellschaftszweck beteiligen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Abberufung der drei Verwaltungsratsmitglieder Egon Bentz, Hermann-Josef Dupré und Götz Schöbel vom 29. Februar 2000 zu bestätigen sowie deren Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung der Herren Theo Bodem, Eric Chinaud und der Aktiengesellschaft CTW S.A., vom 29. Februar 2000 zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu bestätigen.

Ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Theo Bodem zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft zu ernennen.

Gemäss Artikel vier der Satzung der Gesellschaft vertritt und verpflichtet der Vorsitzende des Verwaltungsrates die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zweiundzwanzigtausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit den Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bauler - C. Weber - T. Bodem - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2000, vol. 511, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. Dezember 2000.

J. Seckler.

(68816/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

GONDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 37.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Le notaire

(68817/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ELECTRO-PARTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 27.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 14 novembre 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange, administrateur;

- Monsieur Daniel Ponal, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur;

- Madame Michèle Bouvry, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Jean Simon, demeurant à Bruxelles (Belgique), 28, boulevard d'Anvers en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Le Conseil d'Administration

J.-P. Legoux / D. Ponal / M. Bouvry

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69117/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DE BEERS INVESTMENTS.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2000

Il en résulte que Sir Chippendale Keswick et Monsieur A.W. Lea ont été nommés administrateurs de la société avec effet à ce jour.

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69102/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.648.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

COMPANY OF THE PRIVATE ENTERPRISE

S. Vandi / R. Szymanski

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69098/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CROWN YORK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.822.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69101/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CORDOBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 33.509.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69100/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.108.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69097/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

COMCORP EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.950.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69096/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

C.E.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.334.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(69089/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.347.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2000, l'assemblée générale des actionnaires de Chaussures de Sécurité Tunisie a accepté la démission en tant qu'administrateurs de la société de et a accordé décharge à:

- M. Mark Grizzelle;
- Mme Lien de Leenheer.

L'assemblée a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- M. Giovanni Falco, administrateur de sociétés, demeurant à Via Falbo Filzi 19, 20025 Legnano, Italie;
 - M. Matteo Mongini, administrateur de sociétés, demeurant à Route Panoramique, La Corniche Bizerte, Tunisie.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Pour CHAUSSURES DE SECURITE TUNISIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69094/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CHAUSSURES DE SECURITE EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.346.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2000, l'assemblée générale des actionnaires de CHAUSSURES DE SÉCURITÉ EUROPE a accepté la démission en tant qu'administrateurs de la société de et a accordé décharge à:

- M. Mark Grizzelle;
- Mme Lien de Leenheer.

L'assemblée a nommé administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- M. Daniele Fogagnolo, administrateur de sociétés, demeurant à Route Panoramique, La Corniche Bizerte, Tunisie.
 - M. Matteo Mongini, administrateur de sociétés, demeurant à Route Panoramique, La Corniche Bizerte, Tunisie.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Pour CHAUSSURES DE SECURITE EUROPE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 91, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69093/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

DECOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 novembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 28 novembre 2000, volume 511, folio 99, case 5.

I. Que la société anonyme DECOFIN S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 543 du 24 décembre 1994.

II. Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 décembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(69103/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CHATELIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.960.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 31 octobre 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

CHATELIER S.A.

P. Bouchoms / S. Vandt

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69092/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CENTRAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 8.141.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} décembre 2000

«Il en résulte que Madame M. Slack est nommée administratrice avec effet à ce jour.»

Signature

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69088/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CATERMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.341.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Signature.

(69087/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

CASIMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.104.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(69086/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.498.

L'an deux mille, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE D'EVRY, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.498, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial,

numéro 34 du 31 janvier 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 17 du 18 janvier 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction de capital social à concurrence de LUF 1.720.000,- (un million sept cent vingt mille francs luxembourgeois) par annulation de 1.720 actions détenues en propre par la société.

2) Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 18.280 actions ayant le droit de vote, 18.280 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, la société détenant 1.720 actions propres dont le droit de vote est suspendu.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million sept cent vingt mille francs luxembourgeois (1.720.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) à dix-huit millions deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (18.280.000,- LUF) par l'annulation de mille sept cent vingt (1.720) actions détenues en propre par la Société d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.-LUF) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit millions deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (18.280.000,- LUF) représenté par dix-huit mille deux cent quatre-vingts (18.280) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de 40.000,- LUF .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, N. Weyrich, N. Henoumont et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 78, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

F. Baden.

(69140/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2000.

F. Baden.

(69141/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

BRUEGEL-SCOTT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.949.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la Société

Signature

(69082/651/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

BUCHER INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.622.

Acte constitutif publié à la page 6757 du Mémorial C, n° 141 du 4 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 546, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(69083/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

F.I.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 56.348.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 1999

Messieurs Alessandra Riello, Angelo De Bernardi, Jean-Marc Heitz, Mesdames Raffaella Riello et Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Adrien Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme

F.I.R. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69150/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

GARAGE DEMUTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 47.637.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Pour GARAGE DEMUTH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(69155/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

BÖRSEMAN FUND, Fonds Commun de Placement.

Pour des raisons techniques, le règlement de gestion du Fonds Commun de Placement BÖRSEMAN FUND ne pourra pas être publié le 12 juin 2001. Il sera publié le 19 juin 2001.

BANQUE DE LUXEMBOURG.

(03267/007/6)

ORESTES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 5 juin 2001 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(03134/000/23)

ALINVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 32.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

(03138/000/)

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.989.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 2 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03012/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VITAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 54.424.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03020/534/15)

Le Conseil d'Administration.

DAKARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.080.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 juillet 2001 à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03036/000/15)

Le Conseil d'Administration.

FONDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.564.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 30 juin 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (03052/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SCHOONER INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 28 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03072/546/18)

Le Conseil d'Administration.

VAKRALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 juin 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03090/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SHUBRA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 48.674.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 2 juillet 2001 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant;
- g. conversion du capital social en Euro;
- h. délibération suivant article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- i. divers.

I (03147/045/19)

Le Conseil d'Administration.

BUVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 5 juillet 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du Commissaire à la liquidation, Monsieur Pierre Schill,
- Décharge au liquidateur et au Commissaire à la liquidation,
- Clôture de la liquidation,
- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (03153/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PPM FAR EAST DERIVATIVES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.250.

Notice is hereby given to the shareholders, that the
ANNUAL GENERAL MEETING
of Shareholders will be held at the registered office of the fund on June 27, 2001 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;

2. Approval of the Statement of Net Assets as at February 28, 2001 and of the Statement of Operations for the year ended February 28, 2001; appropriation of the net results;
3. Discharge to the Directors;
4. Receipt of and action on nomination of the Directors and of the Auditors;
5. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company.

I (03184/755/21)

The Board of Directors.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 51.773.

Les Actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

pour le mercredi 27 juin 2001 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000/2001;
2. Rapport du Commissaire de Surveillance;
3. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 28 février 2001;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
6. Divers.

I (03261/000/17)

Le Conseil d'Administration.

TANDORRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 69.340.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (03262/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PIERRA MENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (03264/000/18)

Le Conseil d'Administration.

NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 53.792.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2001 à 15.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- divers

II (02234/000/15)

Le Conseil d'Administration.

UFILUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (02411/006/15)

Le Conseil d'administration.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (02642/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

LABECASTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (02847/255/20)

Le conseil d'administration.

PRIVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 juin 2001 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02848/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 juin 2001 à 9.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02881/000/14)

Le Conseil d'Administration.

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire le 22 juin 2001 à 9.30 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 12.400.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 248.000.000,- à EUR 260.400.000,- par la création et l'émission de 1.240.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.
Libération par incorporation de réserves libres et attribution des 1.240.000 actions nouvelles aux actionnaires actuels au prorata de leur participation.
2. Divers.

II (02882/000/16)

Le Conseil d'Administration.

NETFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.336.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 juin 2001 à 10.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers

II (02849/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***MACMASK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 51.975.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02870/696/18)

*Le Conseil d'Administration.***FIJARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02889/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02884/506/21)

Le Conseil d'Administration.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998

II (02885/506/22)

Le Conseil d'Administration.

BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.046.

We hereby give you notice of the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND (the «Company») to be held before notary at 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, on June 21, 2001 at 9.30 a.m. in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the merger project, as published in the Mémorial of April 17, 2001 and to be effective on June 20, 2001, between FORTIS L FUND («FORTIS L») (absorbing company) and BANQUE BELGE ASSET MANAGEMENT FUND («BBAM») (absorbed company). The merger shall be effected by absorbing BBAM-INTERNATIONAL EQUITY FUND, BBAM-STERLING EQUITY FUND, BBAM-STERLING BOND FUND, BBAM-ASIA PACIFIC REGION FUND and BBAM-INTERNATIONAL BOND FUND into the FORTIS L FUND-EQUITY WORLD, FORTIS L FUND-EQUITY UK, FORTIS L FUND-BOND GBP, FORTIS L FUND-EQUITY BEST SELECTION ASIA and FORTIS L FUND-BOND EUROPE PLUS respectively.
2. Dissolution of BBAM without liquidation by contribution of its assets to FORTIS L FUND-EQUITY WORLD, FORTIS L FUND-EQUITY UK, FORTIS L FUND-BOND GBP, FORTIS L FUND-EQUITY BEST SELECTION ASIA and FORTIS L FUND-BOND EUROPE PLUS with effect on June 20, 2001.
3. Discharge to the Directors until the date of the Meeting.
4. Any other business that may properly come before the Meeting.

The quorum required is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting.

June 1, 2001.

II (03002/584/29)

By order of the Board of Directors.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998
II (02886/506/21) *Le Conseil d'Administration.*
-

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998
II (02887/506/21) *Le Conseil d'Administration.*
-

FLOREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998
II (02888/506/21) *Le Conseil d'Administration.*
-

SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998
II (02890/506/22) *Le Conseil d'Administration.*
-

PROCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 21 juin 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998
II (02891/506/22) *Le Conseil d'Administration.*
-

MEACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.300.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 21 juin 2001 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
 4. Nominations statutaires.
 5. Divers.
- II (02896/755/17) *Le Conseil d'Administration.*
-

IMMO CAPITOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.753.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2001 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
 5. Divers.
- II (02915/005/16) *Le Conseil d'Administration.*
-

CONTINENTAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.729.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nomination statutaires
7. Divers

II (02918/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ILIAD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.861.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2001 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02925/005/16)

Le Conseil d'Administration.

GEDEON HOLDING 2000, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.031.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02919/029/20)

Le Conseil d'Administration.

ICARE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.948.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02920/029/19)

Le Conseil d'Administration.

METAGEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02921/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ROYALPORT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.034.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02922/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ROFI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.537.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02928/005/16)

*Le Conseil d'Administration.***WEB EQUITY PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 74.887.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des Actionnaires qui se tiendra le 20 juin 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de Pertes et Profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (02933/788/16)

*Le Conseil d'Administration.***EUROTRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, le mardi 19 juin 2001 à 11.30 heures et qui comporte l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Composition du Conseil d'Administration;
- b. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire aux comptes;
- c. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- d. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- e. Affectation des résultats;
- f. Divers.

Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée ainsi convoquée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (03003/000/20)

*Le Conseil d'Administration.***KEGWORTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 20 juin 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Divers.

II (02937/788/16)

Le Conseil d'Administration.

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *20 juin 2001* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (02938/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ZONDOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *20 juin 2001* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur
5. Divers.

II (02939/788/16)

Le Conseil d'Administration

VIBORA S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *20 juin 2001* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
5. Divers

II (02940/788/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE POUR LE VIN DU CRU S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 66.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *20 juin 2001* à 11.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (02941/788/15)

*Le Conseil d'Administration.***INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02945/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***TRUTH TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.292.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02946/795/17)

*Le Conseil d'Administration.***CRIMSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.488.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02949/534/15)

*Le Conseil d'Administration.***PASCATELO, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.982.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 21 juin 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02952/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FLURWALD FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.003.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2001 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02960/506/16)

Le Conseil d'Administration.

SOLVENTAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.050.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 19 juin 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03170/000/18)

Le Conseil d'Administration.
